AU CŒUR DES MUTATIONS DE LA VIE FAMILIALE DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE¹

Conférence d'ouverture de Renée B. Dandurand

PROFESSEURE ET CHERCHEURE HONORAIRE À L'INRS



epuis un demi-siècle, beaucoup de changements dans la vie des familles, dont certains si importants qu'ils peuvent être appelés des mutations. À travers l'évolution de ces mutations, dans une perspective socio-historique, je vais tenter de retracer, depuis 1960 jusqu'à l'an 2000, la signification et les impacts qu'a eu la monoparentalité pour les femmes qui ont vécu cette situation familiale à un moment ou un autre de leur existence.

VOYONS D'ABORD LES ANNÉES 60

À l'époque, la famille biparentale domine. Elle se compose très majoritairement du couple « mère ménagère et père pourvoyeur». C'est la fin du babyboom pendant lequel neuf personnes sur dix se marient et ont des enfants. C'est l'âge d'or de la famille nucléaire. Il y a tout de même des parents seuls. C'est une famille sur 10 qui, pour les trois quarts, ont une femme à leur tête. Parmi ces parents seuls, sept sur 10 sont veufs ou veuves et 1/4 sont des femmes séparées. Les autres 3 % sont divorcées ou filles-mères. On peut retenir deux caractéristiques des mères seules de l'époque. 1) Peu présentes sur le marché du travail, elles sont pauvres. Si elles ont une bonne conduite, des veuves et des mères séparées peuvent recevoir une maigre prestation du programme des «mères nécessiteuses». À noter cependant que les mères qui sont séparées sous motif d'adultère ou de violence conjugale n'y ont pas accès. 2) La deuxième caractéristique de ces mères seules est que celles qui sont séparées sont souvent l'objet d'une très forte marginalisation sociale, car elles transgressent deux règles du mariage catholique (l'Église est encore influente); le mariage est un lien indissoluble et indispensable pour élever des enfants. Bref, la deuxième mutation n'est pas encore amorcée, la conjugalité et la parentalité sont indissociables.

C ICI, LE DROIT

DE LA FAMILLE

FAIT FAIRE UN PAS

FONDAMENTAL

VERS LA TROISIÈME

MUTATION, L'INDIVI
DUATION DES FEMMES

ET DES ENFANTS.

ON PASSE AUX ANNÉES 1970 À 1985

Les familles monoparentales sont de plus en plus présentes dans l'ensemble des familles avec enfants. La proportion de mères chefs de famille augmente jusqu'à 82% en 1986 et seulement trois familles sur 10 sont issues du veuvage, les autres sont presque toutes issues d'une rupture d'union (divorce, séparation d'union légale ou libre). C'est une nouvelle monoparentalité. Les parents sont plus jeunes, les enfants aussi (donc sont davantage confiés aux mères) et les pères sont davantage susceptibles d'être présents dans l'entourage.

Par rapport aux années 60, les mères seules sont un peu moins pauvres : elles sont plus nombreuses à avoir un meilleur filet protecteur, elles sont plus nombreuses à être actives sur le marché du travail, mais une minorité seulement reçoit du père une pension alimentaire. La marginalisation sociale est toujours présente, mais ces mères se sont données des groupes d'entraide. Puis, en 1974, des associations se regroupent : c'est la fondation du Carrefour des associations des familles monoparentales qui deviendra la Fédération en 1982. D'abord centrée sur l'entraide et la solidarité, la Fédération se tourne rapidement vers la formation de ses membres, la défense de leurs droits et leur représentation auprès des pouvoirs publics et elle sera de toutes les luttes et de tous les gains dont il sera question dans cet exposé.

La Loi du divorce, en vigueur en 1969, fait bondir les taux de divortialité de 8% en 1969 à 43% en 1986. Le déploiement du mouvement des femmes fait naître des aspirations nouvelles chez les femmes. Plusieurs veulent mettre fin à la dépendance économique au conjoint et aux unions inégalitaires et malheureuses. L'affrontement entre les sexes dans les maisonnées est révélé publiquement, à la fin des années 70, avec la sortie des premières statistiques officielles de violence conjugale. Un nouveau code de la famille est adopté en 1982. Il entérine ce qui avait été aboli en 1964, soit l'autorité maritale et, en 1977, la puissance paternelle, et proclame l'égalité des époux dans le ménage et l'égalité des enfants, que leur filiation soit légitime, naturelle ou adoptive. Ici, le droit de la famille fait faire un pas fondamental vers la troisième mutation. l'individuation des femmes et des enfants.

Instauré en 1970, le programme d'aide sociale sera important pour plusieurs mères seules. Il a procuré à ces femmes une alternative à la dépendance économique du conjoint, alors gagne-pain de la famille. Une alternative temporaire pour la plupart; une alternative inadéquate pour toutes, les obligeant à vivre avec leurs enfants sous les seuils de pauvreté; mais une alternative pas toujours pire que dans leur union précédente, quand le salaire du mari n'était pas distribué équitablement. Enfin, une alternative nécessaire socialement pour faciliter le passage entre les rôles de mère/épouse/ménagère et de mère active à la maison, au travail et dans la sphère publique.

ON EN ARRIVE AUX ANNÉES 1985 À 2000

La proportion de familles monoparentales augmente encore sur l'ensemble des familles avec enfants; elles représentent plus d'une famille sur quatre (25 %). Les mères seules sont encore largement majoritaires, mais la proportion des pères seuls augmente à 20 % en 2001. Les gardes partagée sont plus fréquentes mais mal repérées par les statistiques officielles, comme les familles recomposées que le ministère de la Famille estime à 9,5 % en 2001. C'est dire qu'en 1995, quand la Fédération accueille les familles recomposées, elles représentent plus du tiers des familles québécoises avec enfants.

Les chiffres du ministère de la Famille pour 2001 indiquent que le revenu moyen des familles biparentales est de 70007\$, alors que celui des familles monoparentales est de 30487\$ dont les montants diffèrent pour les mères seules (28 105\$) et les pères seuls (40 673\$). Deux facteurs expliquent ces disparités. En premier lieu, la majorité des familles biparentales ont maintenant un double salaire, ce qui n'est généralement pas le cas des familles monoparentales avec de jeunes enfants, puisque leurs enfants sont jeunes (c'est un problème structurant). En deuxième lieu, la disparité entre mères et pères seuls s'explique surtout par l'iniquité salariale entre les hommes et les femmes qui est toujours présente. Quant à la marginalisation, la situation s'est améliorée, ne serait-ce que par l'effet du nombre. Mais on souligne encore des discriminations. Par exemple, autour de la location des logements ou dans les écoles, où survit encore le soupçon que la condition monoparentale constitue un risque pour la réussite scolaire des enfants.

En 1988, l'État impose une réforme de l'aide sociale afin d'inciter les assistés sociaux «aptes au travail» à se trouver un emploi. À l'époque, les familles monoparentales (qui sont surtout à chef féminin) comptent pour 20 % des prestataires et elles ont les plus longues durées de présence. Des programmes d'employabilité sont mis en place et les mères seules en seront la clientèle la plus participante, mais leur taux de sortie du programme est jugé encore insuffisant. Plusieurs mères seules y arriveront après la création des garderies à 5\$.



Une intervention théâtrale de la troupe Mise au jeu.

Outre ces changements, plusieurs événements publics touchent la vie des mères monoparentales. En 1988, est obtenue la décriminalisation de l'avortement au Canada. En 1989, la Loi sur le patrimoine familial pourra permettre une plus juste répartition des biens après la rupture d'union. Entre 1984 et 1997, c'est l'implantation graduelle des services de médiation familiale. Votre Fédération se joint aux manifestations répétées du mouvement des femmes pour protester contre la violence conjugale et la pauvreté des femmes. On pense entre autres à la Marche du pain et des roses en 1995 et la Marche mondiale des femmes en 2000. Au milieu des années 90, les pensions alimentaires feront l'objet de lois et programmes: défiscalisation, fixation et perception automatique. Mais le laxisme des pouvoirs publics à poursuivre les mauvais payeurs a encore été dénoncé il y a quelques semaines. Et que dire des mères seules à l'aide de dernier recours dont la pension alimentaire versée par le père est comptabilisée dans leur prestation et leur est ainsi soustraite.

DE VICTIMES À PIONNIÈRES...

Depuis un demi-siècle au Québec, ce sont principalement les femmes qui ont été à l'origine des grandes mutations familiales. Si elles ont participé à toutes ces transformations, les mères seules ont été au cœur de la dissociation entre conjugalité et parentalité. Pour moi qui ai rencontré plusieurs mères seules en entrevue, je dirais qu'elles ont été à la fois des victimes et des pionnières. Des victimes d'abord. Toutefois, il importe de préciser pourquoi et en quoi elles ont été des victimes. Les femmes nées avant 1960, en plein âge d'or de la famille, ont d'abord été piégées par leur propre éducation familiale qui les préparait à un destin exclusif d'épouses et de mères. Du jour au lendemain, il fallait être une mère qui gagne sa vie. Parallèlement, elles ont été piégées par une société patriarcale qui, à travers leur mari, leur curé, leur patron et leur gouvernement, mettait des entraves à ce qu'elles soient des individus à part entière. Mais j'aimerais surtout dire que ces mères seules ont été, avec courage, des pionnières. Malgré le risque d'une marginalisation économique et sociale, plusieurs d'entres elles ont quitté une union inégalitaire et malheureuse. Elles ont été les actrices d'un nouveau destin pour les femmes, qui peuvent exercer leur parentalité même si le père et/ou le conjoint n'est plus là.

Pour elles-mêmes et pour toutes les Québécoises, les associations de familles monoparentales ont fait avancer les droits et le bien-être des femmes et des enfants. Et indirectement, elles ont contribué à faire du couple conjugal un partenariat plus égalitaire. Pour ce que ces mères monoparentales ont accompli depuis un demi-siècle, on peut dire merci!

¹ La version intégrale de la conférence de Madame Dandurand est disponible sur le site Internet de la FAFMRQ: www.fafmrq.org